



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 15 JANVIER 2024

N°2024-01

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quinze janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 9/01/2024

**Date d’Affichage** : 9/01/2024

**PRESENTS** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Yoane MARTINIERE, donne son pouvoir à Tony GRENET

**SECRÉTAIRE** : Tony GRENET

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

**Objet de la délibération** : **Décision Modificative Budgétaire n°1 sur le budget général**

Monsieur le Maire explique que pour régler les dépenses de salaires des personnels remplaçants, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

C/ 60612 (011) énergie - électricité : - 1 265 €  
C/ 6218 (012) autre personnel extérieur : + 1 265 €

Il précise que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

**APRÈS DELIBERATION**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 intégrant les informations précisées ci-dessus.



Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 15 janvier 2024

*Géry Wibaux*

Le Maire, Géry WIBAUX

**AR Prefecture**

086-218601862-20240117-2024\_01-DE  
Reçu le 17/01/2024  
Publié le 17/01/2024